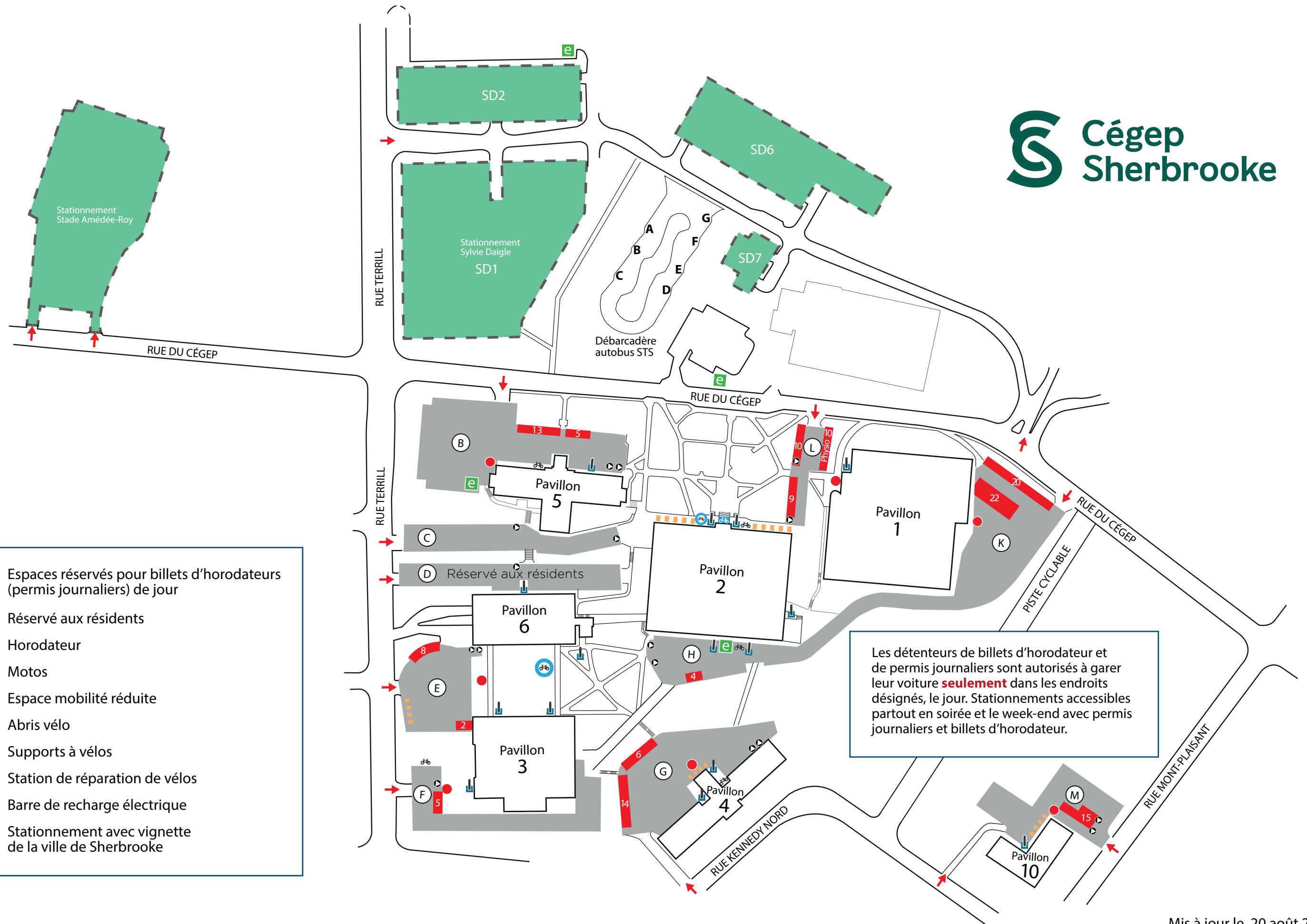


-  Espaces réservés pour billets d'horodateurs (permis journaliers) de jour
-  Réservé aux résidents
-  Horodateur
-  Motos
-  Espace mobilité réduite
-  Abris vélo
-  Supports à vélos
-  Station de réparation de vélos
-  Barre de recharge électrique
-  Stationnement avec vignette de la ville de Sherbrooke



Les détenteurs de billets d'horodateur et de permis journaliers sont autorisés à garer leur voiture **seulement** dans les endroits désignés, le jour. Stationnements accessibles partout en soirée et le week-end avec permis journaliers et billets d'horodateur.